
DOMAINE :	Élèves -Administration	En vigueur le :	14 octobre 2006
TITRE :	Langue de communication	Révisée le :	14 juin 2019

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le Conseil préconise que le français est la langue de travail, d'enseignement et de communication dans tous ses établissements scolaires y compris dans les bureaux du Conseil.

POLITIQUE

La langue officielle de travail du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE), de ses écoles et des conseils d'école est le français. Les réunions se dérouleront en français et les renseignements écrits sont rédigés et envoyés en français. Par souci d'inclusion des parents qui ne peuvent pas communiquer en français, la directive administrative découlant de cette politique énumère certaines situations où l'utilisation d'une autre langue est approprié ainsi que des stratégies pour faciliter la communication nonobstant la compréhension de la langue.